

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **5 avril 2022** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2022-04-46

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2022**
 - 3.2 - Suivi des procès-verbaux**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Comptes du mois**
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 - Bordereau des correspondances**
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Politique de location de salle VS demande de location de chapiteau**
 - 7.2 - Rapport de conformité de l'audit réalisé par la commission municipale portant sur la transmission des rapports financiers**
 - 7.3 - Formation des élus sur le Comportement éthique**
 - 7.4 - Les élu.es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien**
 - 7.5 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 105-2022 portant sur Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**
 - 7.6 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 106-2022 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**
 - 7.7 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 107-2022 décrétant un programme d'aide aux entreprises pour favoriser le développement économique de la Municipalité**
 - 7.8 - Suivi dossier de l'église**

- 7.9** - Heures d'ouverture du bureau municipal
- 7.10** - Demande d'aide financière Fondation Sanatorium Bégin
- 7.11** - Don Relais pour la vie
- 7.12** - Campagne annuelle 2022 - Société canadienne de la Sclérose en plaques
- 7.13** - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 7.14** - Commandite pour l'après-bal des finissants - Salle des loisirs
- 7.15** - Accommodation St-Louis
 - 7.15.1** - Appui à Accommodation St-Louis pour la demande de permis d'alcool
 - 7.15.2** - Ajout d'une carte de crédit pour le chargé de projet d'Accommodation St-Louis
 - 7.15.3** - Cellulaire pour le chargé de projet de l'Accommodation St-Louis
- 7.16** - Ajout d'une carte de crédit pour la Directrice générale par intérim
- 8** - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9** - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1** - Rapport du directeur incendie
 - 9.2** - Suivi budgétaire - Service de sécurité incendie
- 10** - VOIRIE
 - 10.1** - Rapport de voirie
 - 10.2** - Détermination des routes prioritaires pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 10.3** - Résultat appel d'offres gravier
 - 10.4** - Résultat appel d'offres abat-poussière
 - 10.5** - Services professionnels pour la réfection du rang St-Louis: Mandat au service Infrastructures de la MRC de Bellechasse pour la rédaction d'une demande de prix
 - 10.6** - Travaux de rénovation du garage municipal
- 11** - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1** - Liste des activités municipales
- 12** - DÉVELOPPEMENT
- 13** - URBANISME
 - 13.1** - Appui à la demande d'autorisation de zonage agricole pour madame Annie Gagné
 - 13.2** - Modification du règlement sur les dérogations mineures
 - 13.3** - Atelier PRMHH du 21 avril à Lac-Etchemin
- 14** - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 14.1** - Date de l'écocentre
- 15** - VARIA
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-47

3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mars 2022 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures

avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 - Suivi des procès-verbaux

-La directrice générale par intérim n'a pas eu à écrire de lettre à Groupe espérance et cancer annonçant la non-contribution de la Municipalité à leur demande d'aide financière puisque l'organisme a communiqué par téléphone avec la mairesse qui lui a fait compte-rendu de la décision du conseil municipal.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-04-48

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE la liste des comptes du mois de mars présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

	133
Comptes:	204,96
	\$
	12
Salaires:	462,66
	\$
	145
Total:	667,62
	\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

2022-04-49

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

CONSIDÉRANT QUE la semaine de l'action bénévole se tiendra du 24 au 30 avril:

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Giguère

DE remercier nos bénévoles de la Municipalité via une parution spéciale à cet effet dans le journal municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Les points d'informations sont présents à l'ordre du jour. Les suivis seront faits à ces points.

7 - ADMINISTRATION

2022-04-50

7.1 - Politique de location de salle VS demande de location de chapiteau

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la location des chapiteaux, de tables et

de chaises;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de location de salle stipule que: "2 chapiteaux sont disponibles pour la location et seront offerts seulement aux citoyens de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague";

CONSIDÉRANT QUE la demande vient d'une citoyenne de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'ACCEPTER que les chapiteaux soient loués aux mêmes conditions que les citoyens de Saint-Louis;

DE REFUSER la location des tables et chaises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-51

7.2 - Rapport de conformité de l'audit réalisé par la commission municipale portant sur la transmission des rapports financiers

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague déclarent avoir reçu la lettre signée par la vice-présidente à la vérification ainsi que le rapport de conformité de l'audit réalisé par la commission municipale portant sur la transmission des rapports financiers.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague déclarent avoir lu les documents et qu'ils renoncent à leur lecture:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'accepter le dépôt de ces documents à la table du conseil municipal;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la commission municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 - Formation des élus sur le Comportement éthique

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Janick Roy, fait rapport au conseil municipal des élus ayant participé à la formation sur le comportement éthique tenue le 5 mars dernier.

Les élus ayant reçu l'attestation de formation sont:

- Madame Lucie Gagnon, mairesse
- Madame Nancy Dumas, conseillère #1
- Monsieur Ariel Bilodeau, conseiller #2
- Madame Colette Brulotte, conseillère #3
- Monsieur Sylvain Gilbert, conseiller #4
- Monsieur Bernard Giguère, conseiller #5
- Monsieur André Boutin, conseiller #6

2022-04-52

7.4 - Les élu.es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont

profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-53

7.5 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 105-2022 portant sur Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur la déontologie en matière municipale oblige toutes les municipalités à adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, avant le 1er mars 2022.

Après dépôt et présentation du projet de règlement 105-2022 code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague abrogeant le règlement 81-2018.

Monsieur Sylvain Gilbert, donne avis qu'un nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Monsieur Sylvain Gilbert

2022-04-54

7.6 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 106-2022 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Après dépôt et présentation du projet de règlement 106-2022 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et abrogeant les règlements 96-2020 concernant les animaux, 91-2019 concernant le colportage, 32-2011 concernant les nuisances, 02-2007 concernant la sécurité, la paix, le bon ordre, les bonnes mœurs et le bien-être général de la population et 01-98 concernant la circulation des véhicules lourds.

Monsieur Sylvain Gilbert, donne avis qu'un règlement concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Monsieur Sylvain Gilbert

2022-04-55

7.7 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no 107-2022 décrétant un programme d'aide aux entreprises pour favoriser le développement économique de la Municipalité

Après dépôt et présentation du projet de règlement 107-2022 décrétant un programme d'aide aux entreprises pour favoriser le développement économique de la Municipalité

Madame Nancy Dumas, donne avis qu'un règlement décrétant un programme d'aide aux entreprises pour favoriser le développement économique de la Municipalité sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Madame Nancy Dumas

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales recommande de faire valider le présent programme par les aviseurs légaux de la Municipalité avant son adoption:

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Colette Brulotte

DE mandater Cain Lamarre pour procéder à la vérification de ce nouveau programme;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8 - Suivi dossier de l'église

La mairesse fait état du déroulement de la journée du 20 mai prochain pour l'activité de l'église.

Les personnes intéressées à s'inscrire au séminaire doivent le faire avant le 9 mai 2022 à midi en téléphonant au 418 625-9000 poste 2262.

2022-04-56

7.9 - Heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE les heures d'ouverture du bureau municipal étaient:

Lundi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Mardi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Mercredi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Jeudi	8:00 à midi	13:00 à 16:30 et 17:00 à 19:00
Vendredi	9:00 à midi	Fermé

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

DE modifier les heures d'ouverture du bureau municipal par celles-ci:

Lundi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Mardi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Mercredi	8:00 à midi	13:00 à 16:30
Jeudi	8:00 à midi	13:00 à 17:00
Vendredi	8:00 à 12:30	Fermé

DE rendre possible la prise de rendez-vous de soir du lundi au jeudi.

ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

2022-04-57

7.10 - Demande d'aide financière Fondation Sanatorium Bégin

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la table du conseil municipal;

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

DE faire un don à la Fondation du Sanatorium Bégin de 200\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-58

7.11 - Don Relais pour la vie

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

De faire un don de 50\$ pour l’équipe des Tournesols pour le Relais pour la vie de la fondation canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-59

7.12 - Campagne annuelle 2022 - Société canadienne de la Sclérose en plaques

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la table du conseil municipal;

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE faire un don à la Société canadienne de la Sclérose en plaques de 150\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-60

7.13 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 5 avril 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat

d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-61

7.14 - Commandite pour l'après-bal des finissants - Salle des loisirs

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée à la table du conseil municipal;

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

De prêter le local de loisir gratuitement pour l'organisation d'un après bal des finissants de la polyvalente Abénaquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.15 - Accommodation St-Louis

2022-04-62

7.15.1 - Appui à Accommodation St-Louis pour la demande de permis d'alcool

CONSIDÉRANT QU'un permis pour la vente d'alcool doit être demandé à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement d'Accommodation St-Louis permet à l'organisme de sauver les frais de main d'oeuvre et ainsi avoir une espérance de vie plus longue;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un nouveau concept et que la vente de l'alcool sera contrôlée par divers moyens:

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Colette Brulotte

D'APPUYER l'Accommodation St-Louis dans sa démarche pour l'obtention d'un permis pour la vente d'alcool;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Janick Roy, à transmettre une copie de la présente résolution à la RACJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-63

7.15.2 - Ajout d'une carte de crédit pour le chargé de projet d'Accommodation St-Louis

CONSIDÉRANT QUE les achats pour l'Accommodation St-Louis seront fait dans diverses épiceries;

CONSIDÉRANT QUE l'Accommodation St-Louis ne peut avoir aucune sorte de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

D'AJOUTER une carte de crédit de 2000\$ au nom de M. Jean Bellavance sur le compte de la Municipalité;

DE facturer l'Accommodation St-Louis pour la totalité des frais payés avec la

carte de crédit;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Janick Roy, à signer les documents requis pour la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-64

7.15.3 - Cellulaire pour le chargé de projet de l'Accommodation St-Louis

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet doit être joignable 24/7 pour la gestion de l'Accommodation et pour les pannes de réfrigérateurs:

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

D'AJOUTER une ligne téléphonique au contrat de services mobiles chez Telus au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE les frais mensuels d'utilisation soient facturés en totalité à l'Accommodation St-Louis;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Janick Roy, à signer tous les documents requis pour la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-65

7.16 - Ajout d'une carte de crédit pour la Directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale, Vicky Giguère, pour une durée indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Colette Brulotte

D'AJOUTER une carte de crédit de 2000\$ au nom de Janick Roy sur le compte de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Janick Roy, à signer les documents requis pour la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

La mairesse informe les élus que l'aide financière de 25 000\$ demandée à Nouveaux horizons pour les aînés, dans le cadre de Municipalité amie des Aînés pour la mises aux normes de l'entrée de l'âge d'or, a été reçue.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

Le directeur incendie fait rapport des activités du mois de mars.

Aucune question n'est soulevée.

9.2 - Suivi budgétaire - Service de sécurité incendie

Les conseillers ont reçu les prix pour l'achat d'un habit de combat pour les nouveaux pompiers.

Le directeur incendie doit valider les équipements toujours fonctionnels.

Le point sera ramené à la prochaine séance.

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport de voirie

Les élus ont reçu le rapport de voirie du mois de mars.

Aucune question n'est soulevée.

2022-04-66

10.2 - Détermination des routes prioritaires pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé une demande d'aide financière dans le volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE toutes les routes de la MRC doivent être inspectées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déterminer une route prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE le rang choisi est l'un des plus utilisé et des plus problématique;

CONSIDÉRANT le nombre de plaintes et pétitions au dossier:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague détermine le rang St-Louis comme étant la route prioritaire #1;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague détermine la route 277 (de la jonction du rang 11 aux limites avec la Municipalité de Sainte-Aurélie) comme étant la route prioritaire #2;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Etchemins pour transmission au Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-67

10.3 - Résultat appel d'offres gravier

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'ACCEPTER l'offre de Carrière Ste-Rose au prix de 13.78\$/tonne taxes incluses pour la fourniture et la livraison de gravier pour l'année 2022;

D'ACCEPTER l'offre de Carrière Ste-Rose au prix de 8.94\$/tonne taxes incluses pour la fourniture et sans livraison de gravier pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-68

10.4 - Résultat appel d'offres abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'ACCEPTER l'offre de Enviro Solutions Canada au prix de 0,3293\$/litre, taxes incluses pour la fourniture et l'épandage de l'abat poussière pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-69

10.5 - Services professionnels pour la réfection du rang St-Louis: Mandat au service Infrastructures de la MRC de Bellechasse pour la rédaction d'une demande de prix

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection et l'asphaltage du rang St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert les services d'ingénierie pour l'étude du rang, l'appel d'offre, la surveillance de chantier et la conformité des

travaux et toute autre mandat connexe:

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Ariel Bilodeau

DE mandater le service d'Infrastructures de la MRC de Bellechasse pour la rédaction d'une lettre de demande de prix à des firmes d'ingénierie;

QUE la dépense inhérente au montant de 83,54\$/h soit et est autorisée, qu'elle soit payée à même le budget courant et qu'elle soit remboursée par la TECQ;

QUE la directrice générale par intérim, Janick Roy, soit et est autorisée à procéder à l'envoi de la demande de prix en collaboration avec la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-70

10.6 - Travaux de rénovation du garage municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des rénovations au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de 75 000\$ dans le cadre du PRABAM;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur André Boutin

QUE les fournisseurs suivants soient retenus pour les rénovations suivantes:

- Propane GRG (6 300,00\$ avant taxes) et Sylvain Jacques (4 550,00\$ avant taxes) pour l'installation d'une unité de chauffage au propane pour le plancher chauffant;
- Coffrage SB (16 875,00\$ avant taxes) pour le plancher de béton et l'isolation;
- Construction Terry Lepage (39 355,00\$ avant taxes) pour le revêtement extérieur du garage.

QUE les dépenses inhérentes soient et sont autorisés et qu'elles soient payées via le programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 - LOISIRS ET CULTURE

2022-04-71

11.1 - Liste des activités municipales

La liste des activités municipales prévues en 2022 est déposée à la table du conseil municipal.

Voici les activités prévues:

Avril	Fête de la famille et de l'érable
Juin	Fête nationale
	Fête de reconnaissance des bénévoles
	Fête d'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux bébés
Août	Découvertes musicales
Septembre	Découvertes musicales
Octobre	Halloween
Décembre	Fête de Noël des enfants

	Brunch café-rencontre
	Souper des employés

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

D'ACCEPTER la liste des activités qui pourra être modifiée selon le cas et d'accepter et les dépenses afférentes à ces dernières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

2022-04-72

13.1 - Appui à la demande d'autorisation de zonage agricole pour madame Annie Gagné

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Gagné désire utiliser le chemin d'accès à sa cabane à sucre à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Gagné pourra avoir ainsi accès à la partie résidentielle qui sera aménagée dans la cabane à sucre, tel que permis suite à l'application de l'article 59 déjà autorisé;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire parce que la longueur du chemin d'accès utilisée à des fins non agricoles a pour effet d'excéder la superficie totale non agricole autorisée selon les conditions convenues à l'article 59;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité du territoire et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST PROPOSÉ PAR:
Monsieur Ariel Bilodeau

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague accepte d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Annie Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-73

13.2 - Modification du règlement sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT les modifications apportées par le projet de loi 67;

CONSIDÉRANT QUE l'officier municipal est soumis à l'application de nouvelles dispositions se rapportant, entre autres, aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit permettre à l'officier d'appliquer ces nouvelles obligations par le biais d'une modification au règlement sur les dérogations mineures:

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Giguère

DE MANDATER le service d'urbanisme à la MRC des Etchemins à travailler sur ce règlement afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions du PL 67;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Mathieu Turcotte, aménagiste à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13.3 - Atelier PRMHH du 21 avril à Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour l'atelier du Plan régional des milieux humides et hydriques du 21 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la présence des maires et des directions générales est essentielle ainsi que celle de toute personne impliquée dans l'urbanisme de la Municipalité:

Madame Colette Brulotte est mandatée à participer à l'atelier du PRMHH du 21 avril prochain accompagnée de Madame Lucie Gagnon, mairesse ainsi que Janick Roy, directrice générale par intérim;

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

2022-04-74

14.1 - Date de l'écocentre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

QUE l'écocentre du printemps soit tenu le 14 mai prochain de 7h à 15h au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15 - VARIA

Aucun sujet

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-04-75

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 20h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Janick Roy
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse